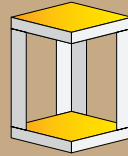


Diffus



BAILIMO®

Les atouts

Votre bien locatif est **assuré à 100%, sans franchise** (sauf catastrophes naturelles imposée par la loi), **y compris les parties privatives**, en incendie dégâts des eaux, vol vandalisme, bris de glaces, dommages électriques, responsabilité civile, **un contrat sans équivalent sur le marché apportant des Garanties Exclusives.**

Vous **bénéficiez de garanties spécifiques réservées aux Copropriétaires Bailleurs en cas de dommages ou de vol** : embellissements privatifs, cuisine équipée, chauffage individuel, appareillage électro-domestique laissé à la disposition des locataires, vitres et glaces, impayés de charges communes.

Une protection complémentaire en cas de **défaut** ou **d'insuffisance des garanties souscrites par le locataire.**

Des garanties inédites et uniques en France.

Quelques exemples

Vous êtes couvert si :

Votre locataire n'est pas assuré, n'a pas payé sa prime d'assurances et vous pouvez subir une **responsabilité par ricochet**.
Le contrat d'assurance de la copropriété a **des franchises** en cas de sinistre qui vous sont répercutées.
Votre locataire dérobe des éléments de décoration, aménagements ou appareils ménagers et **vous devez réinvestir.**

Garantie Propriétaire Non Occupant

Incendie & Risques Annexes	~ Embellissements, équipements, décorations
Dommages électriques	~ Appareils électriques laissés à disposition du locataire
Tempête, grêle, poids de la neige	~ Volets, clôtures, antennes et paraboles
Dégâts des eaux	~ Infiltrations, consommation supplémentaire d'eau, gel
Vol, vandalisme & détériorations immobilières	~ Vol par le locataire des embellissements, équipements
Bris de glace	~ Marbres, séparations de balcons, verrières, ciels vitrés
Responsabilité civile	~ À l'égard des locataires (défaut d'entretien, vice même pour les appareils ménagers)
Risques individuels de la Copropriété	~ Remboursement des franchises après sinistre sur le contrat de la collectivité, impayés de charges communes
Défaillance risques locatifs du locataire	~ Défaut d'assurance ou insuffisance de garantie du contrat du locataire
Défense recours	~ Défense de l'assuré en cas de poursuites devant les tribunaux et réclamations aux responsables

